A l’occasion de la construction d’une nouvelle cantine, ou plus exactement d’un « bâtiment polyvalent petite enfance restauration scolaire », à l’extérieur de l’école communale, mais au cœur du village, la municipalité a eu l’idée d’ouvrir ce lieu aux personnes âgées de la commune. La salle de restaurant et son mobilier ont été dimensionnés pour accueillir une vingtaine de rationnaires en plus des enfants de l’école.

Le maire a informé les services de la DDCSPP et de la Communauté de communes de ce projet. Les conditions d’accès, définies par le CCAS et le conseil municipal, ont fait l’objet d’une délibération

Depuis avril 2011, les administrés de plus de 75 ans qui le souhaitent peuvent manger à la cantine avec les enfants. Le menu est identique - vin et café en plus - et les différents convives partagent la même table. Le prix du ticket adulte a été fixé à 6 €, ce qui correspond au prix de revient global d’un repas, denrées, fluides et charges de personnels compris. Le nombre de places pour les » papis et les mamies » est limité à 12 par jour.